



RAPPORT DE GESTION

TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2025

(Périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2025)

Le 7 mai 2025

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2025, comparativement avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion figurant dans le rapport annuel de la Société pour son exercice clos le 30 juin 2024 « exercice 2024 » et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, et sur le site web de la Société, au www.orbitgarant.com.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ainsi que les notes afférentes de la Société au troisième trimestre de l'exercice 2025 (« T3 2025 ») ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 7 mai 2025. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement, comprennent le climat économique mondial en ce qui a trait à l'industrie minière, l'environnement économique canadien, la capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients et à gérer ses actifs et ses coûts d'exploitation, la situation politique dans certaines juridictions dans lesquelles la Société opère, et l'environnement opérationnel dans lequel la Société opère.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez-vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2024 figurant sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. La Société utilise des mesures non-IFRS, notamment le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ajusté »), la « marge du BAIIA ajusté », le « bénéfice brut ajusté » et la « marge brute ajustée ». À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

Pour une description de la façon dont Orbit Garant définit ces mesures non conformes aux IFRS et pour les rapprochements avec les mesures conformes aux IFRS les plus proches pour les périodes présentées dans ce rapport de gestion, voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS » à la page 19.

SOMMAIRE DU T3 2025

- Les produits se sont établis à 50,0 M\$, une hausse de 3,9 %, comparativement à 48,2 M\$ au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024 « T3 2024 »
- La marge brute a diminué à 11,9 %, comparativement à 13,2 % au T3 2024
- La marge brute ajustée ¹⁾ a diminué à 16,5 %, comparativement à 17,6 % au T3 2024
- Un bénéfice net de 2,7 M\$ a été inscrit comparativement à un bénéfice net de 2,0 M\$ au T3 2024
- Le BAIIA ajusté ¹⁾ a augmenté à 6,2 M\$, comparativement à 3,9 M\$ au cours du T3 2024
- Orbit Garant a racheté et annulé 24 628 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 0,83 \$ par action dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX : OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 187 appareils de forage et approximativement 1 100 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée. La Société a des filiales d'exploitation à l'international à Santiago au Chili et à Georgetown au Guyana afin de soutenir ses opérations à international. Suite à la décision de cesser ses opérations en Afrique de l'Ouest, la Société a finalisé son retrait de l'Afrique de l'Ouest au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 (« T4 2024 »).

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication intégrées verticalement. L'entreprise fabrique des appareils de forage sur mesure et de l'équipement auxiliaire pour son propre usage et fabrique également des appareils de forage conventionnels et de l'équipement auxiliaire pour des clients tiers à partir de ses installations de Val-d'Or, au Québec et Sudbury en Ontario. Orbit Garant se concentre sur le « forage spécialisé », qui fait référence aux projets de forage qui se trouvent dans des endroits éloignés ou, de l'avis de la direction, en raison de la portée, de la complexité ou de la nature technique des travaux, ne peuvent pas être entrepris par de plus petites sociétés de forage conventionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International (incluant le forage en surface et le forage souterrain).

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2025

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent généralement une marge brute plus élevée que les services de forage conventionnel, ont représenté environ 51 % du total des produits de la Société, comparativement à 41 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024.
- Environ 62 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 25 % ont été générés par des activités liées au cuivre, alors que les 13 % restant ont été générés par des activités liées aux autres métaux de base.
- Environ 77 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, comparativement à 87 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières sont généralement d'une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 72 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 28% ont été générés par des contrats de forage à l'international comparativement à 73 % et 27 %, respectivement, au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir un chef de file canadien dans le domaine du forage de minerai au Canada en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production.

La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre continue de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer continuellement le rendement de la main-d'œuvre et de maintenir la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées dans l'ensemble de nos opérations et favoriser la protection de l'environnement dans les régions où nous opérons;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients; et
- Maintenir un bilan sain et une gestion disciplinée de nos ressources en capital.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base), et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 3 389 \$ US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 46 % comparativement à il y a un an. Le prix actuel a plus que doublé par rapport à son niveau le plus bas sur cinq ans, qui était d'environ 1 615 \$ US l'once en septembre 2022. En avril 2025, le prix au comptant de l'or s'est négocié à un niveau record d'environ 3 500 \$ US l'once.

Métaux de base

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

Le prix au comptant du cuivre est un peu plus élevé qu'il y a 12 mois, tandis que les prix au comptant de l'aluminium, du plomb, du nickel et du zinc sont plus bas. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 4,54 \$ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, il était d'environ 4,60 \$ US la livre, soit une hausse d'environ 1 %. Le prix au comptant du cuivre est actuellement proche de la limite supérieure de sa fourchette de prix sur cinq ans. Les prix au comptant de l'aluminium et du plomb se situent près du point médian de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans, tandis que les prix au comptant du nickel et du zinc se situent près de la limite inférieure de leurs fourchettes de prix sur cinq ans.

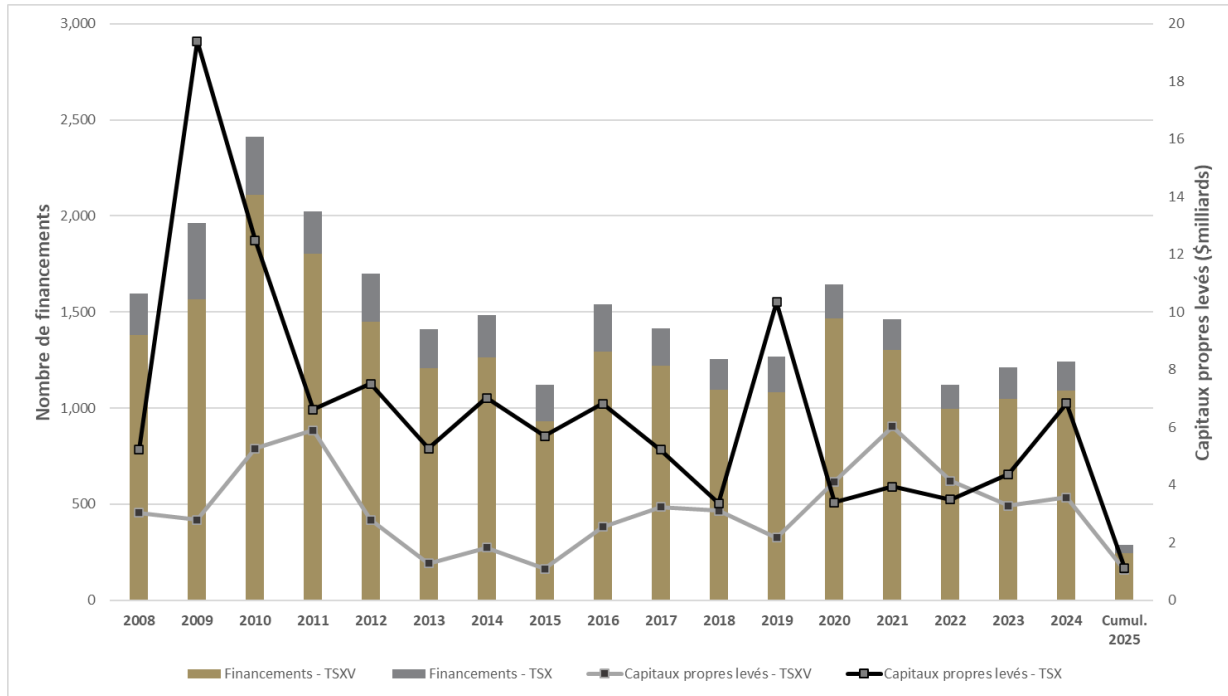
Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 99 \$ US la tonne, comparativement à environ 117 \$ US la tonne il y a un an. En mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer a atteint un niveau record d'environ 233 \$ US la tonne.

Intervenants du marché

Au cours des 12 derniers mois, les prix de l'or et des métaux de base ont été relativement favorables pour les sociétés minières qui cherchent à mobiliser des capitaux pour financer des activités d'exploration ou de développement. Le prix du cuivre, le métal de base phare, est resté favorable aux sociétés minières qui cherchent à lever des capitaux. Toutefois, les prix des métaux de base primaires se sont affaiblis au cours des 12 derniers mois et ont généralement été moins favorables au financement du secteur minier. L'activité globale de financement des sociétés minières cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») au cours des trois premiers mois de 2025 a été similaire aux périodes comparables de 2024 et 2023. En raison de divers facteurs macroéconomiques mondiaux autres que les prix des métaux, les petites sociétés minières continuent de faire face à des conditions de financement difficiles qui limitent leurs activités d'exploration et de développement.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 à 2025)



Les sociétés minières inscrites à la TSX et à la TSX-V ont réalisé 286 financements et levé 2,2 milliards de dollars de capitaux propres au cours des trois premiers mois de l'année 2025, selon TMX Group. En comparaison, celles-ci ont complété 292 financements et levé 3,0 milliards de dollars de capitaux propres au cours des trois premiers mois de 2024, incluant une importante offre d'actions de 1,6 milliard de dollars réalisée par First Quantum Minerals Ltd. Au cours d'une période comparable en 2023, elles ont complété 320 financements et levé 2,2 milliards de dollars de capitaux propres.

Selon un rapport de S&P Global Market Intelligence (novembre 2024 et décembre 2024), les budgets d'exploration mondiaux pour les métaux non ferreux ont totalisé 12,5 milliards de dollars en 2024, soit une baisse d'environ 3 % par rapport aux niveaux de 2023. S&P a noté que les budgets d'exploration préliminaire et au stade avancé ont diminué respectivement de 8 % et de 5 % par rapport aux niveaux de 2023, tandis que les budgets d'exploration des sites miniers ont augmenté de 2 %. Malgré la baisse d'une année à l'autre des budgets d'exploration mondiaux, le total pour 2024 représente le troisième niveau annuel le plus élevé depuis 2013. S&P prévoit que les budgets d'exploration mondiaux en 2025 suivront probablement « une voie similaire » à celle de 2024.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats d'exploitation pour le troisième trimestre clos le 31 mars 2025

TROISIÈME TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS * (en millions de dollars)	Exercice 2025 3 ^e trimestre	Exercice 2024 3 ^e trimestre	Variation en 2025 par rapport à 2024
Produits *	50,0	48,2	1,8
Bénéfice brut *	5,9	6,4	(0,5)
Marge brute (%)	11,9	13,2	(1,3)
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,5	17,6	(1,1)
Bénéfice net (perte nette) *	2,7	2,0	0,7
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire			
- de base (\$)	0,08	0,05	0,03
- dilué(e) (\$)	0,08	0,05	0,03
BAIIA ajusté ²⁾ *	6,2	3,9	2,3

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA ajusté = le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et les revenus d'intérêts de la créance à long terme. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Orbit Garant avait 187 appareils de forage au 31 mars 2025, comparativement à 188 appareils de forage à la fin de l'exercice 2024. Au cours du T3 2025, la Société a fabriqué un nouvel appareil de forage conventionnel, acheté un nouvel appareil de forage à circulation inverse et trois appareils de forage conventionnels ont été démantelés. Actuellement, Orbit Garant possède 46 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle et de surveillance informatisées.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 octobre 2024, Orbit Garant a annoncé son intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ») afin d'acheter des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant (les « actions ordinaires ») sur le marché libre conformément aux règles de la TSX. Dans le cadre de l'offre publique de rachat, Orbit Garant peut acheter, de temps à autre, jusqu'à 1 868 637 actions ordinaires au cours d'une période de 12 mois commençant le 31 octobre 2024 et se terminant le 30 octobre 2025.

Au cours du T3 2025, Orbit Garant a racheté et annulé 24 628 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 0,83 \$ par action dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités.

Vente des actifs en Afrique de l'Ouest

Orbit Garant a terminé son dernier programme de forage au Burkina Faso au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 (« T2 2024 »). Orbit Garant a ensuite pris la décision de ne pas renouveler son contrat de forage en Guinée, qui s'est achevé à la fin du T2 2024, car la Société a déterminé qu'il n'était plus financièrement viable de maintenir des activités de forage en Afrique de l'Ouest compte tenu de son retrait du Burkina Faso.

Au cours du T4 2024, la Société a conclu un contrat pour la vente de ses stocks pour un montant de 1,2 M\$ et de ses immobilisations corporelles pour un montant de 6,3 M\$ situés en Afrique de l'Ouest et a comptabilisé une créance à court terme en contrepartie pour un montant de 7,5 M\$.

Au 30 juin 2024, pour fins comptables, la Société a enregistré la décomptabilisation de la créance à court terme et une nouvelle créance à long terme de 3,9 M\$ suite à un changement significatif des modalités contractuelles de paiement de la créance. L'effet d'une modification substantielle de la créance a été une perte de 3,5 M\$ incluse dans les charges dans les états consolidés du résultat au cours de l'exercice de 2024. La Société a également comptabilisé une perte de crédit attendue sur cette créance d'un montant de 1,7 M\$ dans les états consolidés du résultat au cours de l'exercice 2024.

Orbit Garant se concentre maintenant principalement sur ses activités au Canada et en Amérique du Sud. Le retrait de la Société de l'Afrique de l'Ouest a un impact positif sur ses marges brutes.

ANALYSE DU T3 2025 COMPARATIVEMENT AU T3 2024

Produits tirés de contrats

Les produits au T3 2025 se sont établis à 50,0 M\$, une hausse de 3,9 %, comparativement à 48,2 M\$ inscrits au T3 2024.

Les produits au Canada ont totalisé 36,1 M\$ au T3 2025, une baisse de 2,8 % comparativement à 37,2 M\$ au T3 2024, reflétant une diminution des activités de forage.

Les produits à l'international ont totalisé 13,9 M\$ au T3 2025, une hausse de 26,3 %, comparativement à 11,0 M\$ au T3 2024, reflétant une augmentation de l'activité de forage en Amérique du Sud.

Bénéfice brut, marge brute (marge brute ajustée - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T3 2025 s'est chiffré à 5,9 M\$, comparativement à 6,4 M\$ au T3 2024. La marge brute s'est établie à 11,9 % au T3 2025, comparativement à 13,2 % au T3 2024. La dotation à l'amortissement de 2,3 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T3 2025 comparativement à la dotation à l'amortissement de 2,1 M\$ au T3 2024. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, était de 16,5 % au T3 2025 comparativement à la marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement de 17,6 % au T3 2024. La diminution du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée, est principalement attribuable à la diminution des activités de forage au Canada au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par l'augmentation des activités de forage en Amérique du Sud.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 4,3 M\$, ou 8,6 % des produits, au T3 2025, comparativement à 3,7 M\$, ou 7,7 % des produits, au T3 2024. L'augmentation des frais généraux et administratifs reflète principalement les ajustements annuels des salaires liés à l'inflation et la récente augmentation des activités de promotion et de marketing.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 2,4 M\$ au T3 2025, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 3,3 M\$ au T3 2024.

Le bénéfice d'exploitation au Canada s'est établi à 1,1 M\$ au T3 2025, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 3,1 M\$ au T3 2024, reflétant la baisse des activités de forage.

Le bénéfice d'exploitation à l'international s'est élevé à 1,3 M\$ au T3 2025, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 0,2 M\$ inscrite au T3 2024, reflétant principalement l'augmentation des activités de forage en Amérique du Sud.

(Gain) perte de change

Le gain de change a été de 2,0 M\$ au T3 2025, comparativement à une perte de change de 1,1 M\$ au T3 2024.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 6,2 M\$ au T3 2025, comparativement à un BAIIA ajusté de 3,9 M\$ au T3 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à une variation favorable des taux de change et à l'augmentation des activités de forage en Amérique du Sud, partiellement contrebalancée par la réduction des activités de forage au Canada.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,7 M\$ au T3 2025, comparativement à 0,9 M\$ au T3 2024, reflétant une baisse des taux d'intérêt.

Revenus d'intérêts

Au cours du troisième trimestre 2025, la Société a enregistré un produit d'intérêt de 0,4 M\$ sur la créance à long terme liée à la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest comparativement à un montant nul au T3 2024.

Charge d'impôt sur le résultat (recouvré)

La charge d'impôts sur le résultat s'est établie à 0,6 M\$ au T3 2025, comparativement à un recouvrement d'impôts de 1,3 M\$ au T3 2024. Le taux d'imposition effectif pour les neuf premiers mois clos le 31 mars 2024 reflète principalement la comptabilisation de différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant, partiellement contrebalancée par l'absence d'actifs d'impôt différé pour certaines activités internationales.

Bénéfice net

Au T3 2025, le bénéfice net a été de 2,7 M\$, ou 0,08 \$ par action dilué, comparativement à un bénéfice net de 2,0 M\$, ou 0,05 \$ par action dilué, au T3 2024. La hausse du bénéfice net de la Société au troisième trimestre 2025 est principalement attribuable à l'augmentation du bénéfice d'exploitation en Amérique du Sud, et à une variation favorable des taux de change, partiellement contrebalancée par une baisse de l'activité de forage au Canada et l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat.

NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS 2025 COMPARATIVEMENT AUX NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS 2024

NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS * (en millions de dollars)	Exercice 2025 Neuf mois	Exercice 2024 Neuf mois	Variation entre 2025 et 2024
Produits *	141,9	135,9	6,0
Bénéfice brut *	20,7	13,6	7,1
Marge brute (%)	14,6	10,0	4,6
Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾	19,3	15,3	4,0
Bénéfice net (perte nette) *	7,4	(0,1)	7,5
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire –	0,20	-	0,20
- de base (\$)	0,20	-	0,20
- dilué(e) (\$)			
BAIIA ajusté * ⁽²⁾	18,3	8,0	10,3

⁽¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

⁽²⁾ Le BAIIA ajusté = le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et les revenus d'intérêts de la créance à long terme. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Produits tirés de contrats

Les produits ont totalisé 141,9 M\$ pour les neuf mois clos le 31 mars 2025, une hausse de 4,5 % comparativement à 135,9 M\$ pour la même période de l'exercice 2024, reflétant principalement l'augmentation des activités de forage en Amérique du Sud et une hausse du revenu par mètre foré au Canada.

Les produits tirés du forage au Canada ont été 102,3 M\$ pour les neufs premiers mois de l'exercice 2025, une hausse de 2,5 M\$, ou 2,6 %, comparativement à 99,8 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant une hausse des activités de forage au cours des six premiers mois de l'exercice 2025 et une hausse du revenu par mètre foré.

Le forage à l'international a généré des produits de 39,6 M\$ au cours des neuf premiers mois de l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 3,5 M\$, ou 9,7 %, comparativement à 36,1 M\$, durant la même période de l'an dernier, reflétant la hausse des activités de forage en Amérique du Sud, partiellement contrebalancée par la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest au cours du T2 2024.

Bénéfice brut et marge brute (marges brutes ajustées - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut des neuf premiers mois de l'exercice 2025 a été de 20,7 M\$, comparativement à 13,6 M\$ pour la même période de l'exercice 2024. La marge brute a été de 14,6 % comparativement à 10,0 % pour la même période l'année dernière. La dotation à l'amortissement de 6,8 M\$ est incluse dans le coût des revenus de contrats pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, comparativement à 7,2 M\$ pour période correspondante de l'exercice précédent. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 19,3 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, comparativement à 15,3 % au cours de la période correspondante de l'exercice précédente. L'augmentation du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage en Amérique du Sud au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, une hausse du revenu par mètre foré au Canada, et la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest au cours du T2 2024, qui n'étaient pas rentables.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont été de 12,5 M\$ pour la période de neuf mois close le 31 mars 2025, comparativement à 12,2 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. En pourcentage des revenus, les frais généraux et administratifs ont été de 8,8 % des produits au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025 comparativement à 9,0 % des produits pour les premiers neuf mois de l'exercice 2024. L'augmentation des frais généraux et administratifs reflète principalement les ajustements annuels des salaires liés à l'inflation et la récente augmentation des activités de promotion et de marketing.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025 s'est élevé à 10,7 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 4,0 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024.

Le bénéfice d'exploitation du forage au Canada s'est établi à 4,7 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 4,3 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, reflétant l'amélioration des performances opérationnelles.

Le bénéfice d'exploitation du forage à l'international s'est élevé à 6,0 M\$ au cours des premiers neuf mois de l'exercice 2025 comparativement à une perte d'exploitation de 0,3 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, reflétant l'augmentation des activités de forage en Amérique du Sud, et la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest au cours du T2 2024, tel qu'indiqué ci-dessus.

(Gain) perte de change

Le gain de change a été de 2,5 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2025, comparativement à une perte de change de 1,5 M\$ au cours des neufs premiers mois de l'exercice 2024.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté des neuf premiers mois de l'exercice 2025 était de 18,3 M\$, comparativement à 8,0 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à l'augmentation des bénéfices d'exploitation dans tous les secteurs de forage et d'une variation favorable des taux de change.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme, sur les obligations locatives et les charges bancaires se sont élevées à 2,3 M\$ au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, comparativement à 2,6 M\$ au cours de la période comparable de l'année dernière, reflétant la baisse des taux d'intérêt.

Revenus d'intérêts

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025, la Société a enregistré 1,3 M\$ de produits d'intérêts sur la créance à long terme liée à la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest, comparativement à un montant nul au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024.

Charge d'impôt sur le résultat (recouvrable)

Charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 2,3 M\$ au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025 clos le 31 mars 2025, comparativement à un recouvrement d'impôt sur le résultat de 2,5 M\$ au cours de la période correspondante de l'exercice 2024. Le taux d'imposition effectif pour les neuf premiers mois clos le 31 mars 2024 reflète principalement la comptabilisation de différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant, partiellement contrebalancée par l'absence d'actifs d'impôt différé pour certaines activités internationales et la comptabilisation d'un ajustement probable de la charge d'impôt sur le résultat pour certaines filiales internationales.

Bénéfice net (perte nette)

Le bénéfice net au cours des neuf premiers mois clos le 31 mars 2025, s'est élevé à 7,4 M\$ ou 0,20 \$ par action (dilué), comparativement à une perte nette de 0,1 M\$, ou un montant négligeable par action (dilué(e)), au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024. Le bénéfice net d'Orbit Garant au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025 est principalement attribuable à l'augmentation du bénéfice d'exploitation dans tous les secteurs, et d'une variation favorable des taux de change, partiellement contrebalancée par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat comme indiqué ci-dessus.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2025			Exercice 2024			Exercice 2023	
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
Produits tirés de contrats *	50,0	43,5	48,4	45,3	48,2	43,4	44,3	46,8
Bénéfice brut ¹⁾ *	5,9	7,2	7,6	7,5	6,4	3,0	4,3	0,7
Marge brute (%)	11,9	16,5	15,8	16,6	13,2	6,8	9,7	1,4
Résultat net (perte nette) *	2,7	1,5	3,2	(1,2)	2,0	(1,7)	(0,4)	(4,1)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base 0,08	0,04	0,08	(0,04)	0,05	(0,05)	-	(0,11)
	- dilué(e) 0,08	0,04	0,08	(0,04)	0,05	(0,05)	-	(0,11)

¹⁾ Comprend les charges d'amortissement et de dépréciation liées aux opérations.

Caractère saisonnier des opérations

Le troisième trimestre de la Société est généralement le trimestre ayant la plus faible rentabilité en raison du redémarrage graduel des activités après l'arrêt des activités minières et d'exploration pendant la période des Fêtes et des conditions météorologiques plus difficiles au Canada.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 6,3 M\$ au T3 2025, comparativement à 4,0 M\$ au T3 2024.

La variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a été une sortie de trésorerie de 1,8 M\$, comparativement à une sortie de trésorerie de 0,8 M\$ au T3 2024. La variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation au T3 2025 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un montant de 3,8 M\$ lié à une augmentation des débiteurs, et
- un montant de 0,2 M\$ lié à une augmentation des charges payées d'avance, partiellement contrebalancé par
- un montant de 2,1 M\$ lié à une diminution des stocks, et
- un montant de 0,1 M\$ lié à une augmentation des créditeurs.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 1,0 M\$ au T3 2025, comparativement à 1,7 M\$ au T3 2024. Au cours du T3 2025, 1,7 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement contrebalancés par une entrée de trésorerie de 0,7 M\$ sur la cession d'immobilisations

corporelles et le recouvrement de la créance à long terme. Au cours du T3 2024, un montant de 1,8 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui a été partiellement contrebalancé par une entrée de trésorerie de 0,1 M\$ découlant de la cession d'immobilisations corporelles.

Activités de financement

Au cours du T3 2025, la Société a remboursé un montant net de 1,9 M\$ de sa dette à long terme et de ses passifs de location et d'affacturage, comparativement à un remboursement de 1,4 M\$ au cours du T3 2024.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des opérations et les emprunts contractés dans le cadre des facilités de crédit renouvelables (collectivement, la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada, en sa qualité d'agent (« Banque Nationale »), ainsi que des institutions financières y participant de temps à autre en tant que prêteurs (les « Prêteurs »). Le 2 novembre 2023, la Société a conclu une cinquième convention de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale et les Prêteurs relativement à la Facilité de crédit (la « Convention de crédit »), laquelle a été modifiée par une première convention modificative datée du 26 mars 2024 et par une seconde convention modificative datée du 27 septembre 2024. La Facilité de crédit comprend une facilité de crédit renouvelable de 30,0 M\$ et une facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par Exportation et développement Canada (« EDC ») via le programme de garantie à l'exportation. La Facilité de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs, à l'exception de ceux indiqués ci-dessous, et expire le 2 novembre 2026.

Orbit Garant a prélevé un montant net de 0,8 M\$ sur sa Facilité de crédit au T3 2025, comparativement à un remboursement net de 1,3 M\$ au T3 2024. La dette à long terme de la Société, en vertu de la Facilité de crédit, y compris la partie à court terme, s'élevait à 19,4 M\$ au 31 mars 2025, comparativement à 21,5 M\$ au 30 juin 2024. Aucun montant n'a été prélevé sur la partie renouvelable de 5,0 M\$ US de la Facilité de crédit au 31 mars 2024 comparativement à un montant de 3,0 M\$ US (4,1 M\$) au 30 juin 2024).

Le 29 novembre 2024, Orbit Garant a conclu une convention de prêt (la « convention de prêt EDC ») avec EDC, qui prévoit un prêt à terme d'un montant en capital de 2,0 M\$ US. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 8,12 % par an, a une durée de quatre ans et est remboursable en 48 paiements en mensualités consécutives à partir de juin 2025 jusqu'en mai 2029. Les obligations de la Société au titre de l'accord de prêt EDC sont : a) garanties par une hypothèque de second rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs ; et b) garantis sur une base solidaire par certaines de nos filiales. Le prêt a été utilisé pour la fabrication de trois nouvelles foreuses de surface informatisées pour les opérations de forage au Chili.

Au 31 mars 2025, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 52,9 M\$, comparativement à 48,6 M\$ au 30 juin 2024. Les besoins en fonds de roulement de la Société sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière d'acquisition d'équipements et des modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital d'Orbit Garant se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'équipement de forage.

Sources de financement

Au 31 mars 2025, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la Convention de crédit, de la Convention de prêt EDC et de la Convention de prêt (la « Convention de prêt BDC ») conclue avec la Banque de développement du Canada (« BDC »). La Société s'attend à ce que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continue à lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins en matière d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Facilité de crédit arrive à échéance le 2 novembre 2026. Au 31 mars 2025, la Société avait prélevé 19,4 M\$ (21,5 M\$ au 30 juin 2024) sur sa Facilité de crédit.

La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par EDC. Au 31 mars 2025, la limite d'emprunt de la Facilité de crédit s'est établie à 30,0 M\$ et 5,0 M\$ US et les montants non utilisés s'élevaient à 10,6 M\$ et à 4,6 M\$ US.

La Convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts, consentir à toute autre aide financière et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; vii) modifier ou conclure certaines conventions et viii) vendre certains actifs. La Convention de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

En février 2021, OG Chile a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M\$ avec Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 2,1 M\$ au 31 mars 2025 (2,1 M\$ au 30 juin 2024).

Le 9 septembre 2022, la Société a conclu la Convention de prêt BDC qui prévoit un prêt à terme d'un capital de 8,47 M\$. Le prêt porte intérêt au taux fixe de 6,50 % par an, a une durée de 20 ans et est remboursable en 240 mensualités consécutives de novembre 2022 à octobre 2042. Le taux d'intérêt fixe a été réduit de 0,20 % en novembre 2023, à la suite du respect de certaines clauses restrictives de nature financière. Les obligations de la Société en vertu de la Convention de prêt BDC sont garanties: (a) par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble servant de siège social de la Société situé à Val-d'Or, Québec; et (b) garantis solidairement (conjointement et solidairement) par certaines filiales de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de la convention de prêt BDC, y compris la portion à court terme, s'élevait à 7,9 M\$ au 31 mars 2025 (8,1 M\$ au 30 juin 2024).

Le 29 novembre 2024, Orbit Garant a conclu la Convention de prêt EDC, qui prévoit un prêt à terme d'un montant en

capital de 2,0 M\$ US. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 8,12 % par année, a une durée de quatre ans et le montant en capital est remboursable par 48 mensualités consécutives à compter de juin 2025 jusqu'en mai 2029. Les obligations de la Société au titre de l'accord de prêt EDC sont : a) garanties par une hypothèque de second rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs ; et b) garantis sur une base solidaire par certaines de nos filiales. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de l'accord de prêt EDC, y compris la partie à court terme, s'élevait à 2,0 M\$ US (2,9 M\$) au 31 mars 2025 (un montant nul au 30 juin 2024).

Orbit Garant estime qu'elle continuera de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses facilités de crédit et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

TITRES EN CIRCULATION AU 7 MAI 2025

Nombre d'actions ordinaires	37 452 840
Nombre d'options	2 280 000
Après dilution	39 732 840

Au cours du T2 2025, Orbit Garant a émis 530 000 options et annulé 291 000 options. Subséquemment au T2 2025, au 7 mai 2025, 149 000 options ont été exercées. En outre, la Société a racheté et annulé 68 916 de ses actions ordinaires dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités depuis son annonce.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur de la Société a une participation.

Au cours du T3 2025 et du T3 2024, la Société a conclu les transactions suivantes avec des sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

*(en milliers de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2025	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2025	Période de neuf mois close le 31 mars 2024
Produits	40	37	124	109
Charges	-	7	12	16

Au 31 mars 2025, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (un montant négligeable au 30 juin 2024).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2025	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2025	Période de neuf mois close le 31 mars 2024
Salaires et honoraires	296	197	770	609
Rémunération fondée sur des actions	46	30	114	72
Total	342	227	884	681

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Informations financières intermédiaires* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites dans la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 ont été appliqués de manière cohérente à toutes les périodes présentées. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen par les auditeurs indépendants de la Société.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables, critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 4 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. Les hypothèses et les estimations demeurent inchangées pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2025.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2024.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 7 mai 2025.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat intermédiaire résumé à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté :

Le BAIIA est défini comme le bénéfice net (la perte nette) avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA ajusté est défini comme le BAIIA excluant (i) l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue et (ii) les revenus d'intérêts provenant du recouvrement de la créance à long terme. La marge du BAIIA ajusté est définie comme le pourcentage du BAIIA ajusté comparativement aux produits tirés des contrats.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée :

Le bénéfice brut ajusté est défini comme le bénéfice brut excluant l'amortissement et le gain sur cessation d'immobilisations corporelles. La marge brute ajustée est définie comme le pourcentage de la marge brute ajustée comparativement aux produits tirés des contrats.

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

La direction estime que le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments sans effet sur la trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit de références utiles et comparables pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA, BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté

(non audité) (en millions de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2025	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2025	Période de neuf mois close le 31 mars 2024
Bénéfice net (perte nette) de la période	2,7	2,0	7,4	(0,1)
Ajouter :				
Charges financières	0,7	0,9	2,3	2,6
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement)	0,7	(1,3)	2,4	(2,5)
Dotation aux amortissements	2,5	2,3	7,5	8,0
BAIIA	6,6	3,9	19,6	8,0
Revenus d'intérêts sur créances à long terme	(0,4)	-	(1,3)	-
BAIIA ajusté	6,2	3,9	18,3	8,0
Produits tirés de contrats	50,0	48,2	141,9	135,9
Marge du BAIIA (%) ¹⁾	12,4	8,2	12,9	5,9

¹⁾ BAIIA ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soit pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2025	Période de trois mois close le 31 mars 2024	Période de neuf mois close le 31 mars 2025	Période de neuf mois close le 31 mars 2024
Produits tirés de contrats	50,0	48,2	141,9	135,9
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	44,0	41,8	121,2	122,2
Moins l'amortissement	(2,3)	(2,1)	(6,8)	(7,2)
Ajouter le gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	0,1	0,2
Charges directes	41,7	39,7	114,5	115,2
Bénéfice brut ajusté	8,3	8,5	27,4	20,7
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,5	17,6	19,3	15,3

¹⁾ Marge brute ajustée, divisée par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle

est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2024, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

Pandémies, force majeure et catastrophes naturelles

La Société peut être affectée par des pandémies telles que le coronavirus COVID-19, des événements de force majeure et des catastrophes naturelles. La probabilité et l'ampleur de tels événements sont par nature difficiles à prévoir, et leurs importances sont très incertaines et peuvent dépendre de facteurs indépendants à la Société et de son contrôle. Une perturbation économique prolongée, à la suite d'un tel événement ou d'une telle catastrophe, y compris l'épidémie de COVID-19, peut avoir un impact important et négatif sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société, y compris, sans s'y limiter, en compromettant la santé des employés et la productivité sur le lieu de travail, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les activités des clients de la Société.

Risques liés à la structure, aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 7 mai 2025, M. Pierre Alexandre, directeur et vice-président exécutif détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 21 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

PERSPECTIVES

La demande de services de forage minier au Canada de la part des sociétés minières intermédiaires reste généralement forte, tandis que la demande des petites sociétés minières d'exploration et de certaines sociétés minières intermédiaires est affectée par les facteurs macroéconomiques actuels qui ont restreint leur accès au capital. La forte demande soutenue des grandes sociétés minières et des sociétés minières intermédiaires bien financées a entraîné une augmentation des coûts salariaux pour les foreurs expérimentés au Canada. À la suite de la pandémie, l'inflation mondiale des coûts des fournitures et des matériaux a également eu un impact sur l'industrie du forage minier. Afin de compenser l'augmentation des coûts salariaux au Canada et la hausse des coûts des fournitures et des matériaux à l'échelle mondiale, Orbit Garant a été en mesure d'ajuster ses prix sur plusieurs de ses contrats de forage pour le premier semestre de l'exercice 2023. Cependant, la pression sur les prix exercée par les clients a depuis limité la capacité de la Société à négocier les prix. La direction estime que la faiblesse actuelle de la demande des petites sociétés minières d'exploration a un impact négatif sur les prix de l'industrie.

La direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans le secteur aurifère sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable. Le prix de l'or, actuellement près du record, soutient la prospection d'exploration et de développement des projets aurifères. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande plus élevée de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 62 % de ses produits de projets liés à l'or au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2025.

S&P Global Market Intelligence prévoit que la production d'or au Canada augmentera à un taux composé de croissance annuelle de 9 % entre 2023 et 2027. Orbit Garant a généré environ 72 % de ses revenus provenant de ses activités canadiennes au cours des premiers neuf mois de l'exercice 2025 et est bien positionnée pour bénéficier des perspectives positives du secteur de l'extraction aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières qui exercent leurs activités au Canada est la valeur actuellement plus faible du dollar canadien comparativement au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,72 \$ US.

Le sentiment du marché à long terme pour le cuivre est positif en raison des fondements serrés de l'offre et de la demande et de son rôle important dans l'électrification de l'économie mondiale. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves mondiales de cuivre nécessite une augmentation des dépenses d'exploration et de développement du cuivre au cours des prochaines années. Orbit Garant est bien positionné pour augmenter ses dépenses dans des projets d'exploration et de développement du cuivre en raison de sa présence au Chili, qui est le leader mondial de la production de cuivre.

La direction croit que la technologie exclusive de forage informatisée de surveillance et de contrôle de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de forage de main-d'œuvre et de consommables, à améliorer la formation des foreurs et les taux de productivité, et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 41 appareils de forage souterrain dotés de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisés. Ces appareils de forage de nouvelle génération ont démontré une augmentation significative des taux de productivité comparativement aux appareils de forage conventionnels. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à cette amélioration de la performance, ce qui a mené à de nouveaux contrats de forage souterrain ou à des contrats renouvelés à plus long terme. Orbit Garant fabrique maintenant des appareils de forage de surface dotés d'une technologie de surveillance et de contrôle informatisée. À la fin du trimestre, la Société possédait cinq appareils de forage de surface informatisés.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant a l'intention de se concentrer principalement sur ses activités de forage au Canada et en Amérique du Sud, en priorisant des contrats de forage spécialisé à plus long terme avec des clients majeurs et intermédiaires. La Société continuera de mettre l'accent sur la gestion disciplinée de sa structure de coûts variables et de ses liquidités, l'optimisation de l'utilisation de ses appareils de forage, l'augmentation des taux de productivité, la poursuite de l'innovation technologique, la formation des foreurs, le maintien en poste du personnel clé et le maintien de normes strictes en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour les périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2025, il n'y a eu aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes et à l'efficacité du processus de contrôles internes de la Société. Par conséquent, le président-directeur général et le chef de la direction financière ont conclu que la conception et l'exploitation étaient efficaces à un niveau d'assurance raisonnable à la fin de la période couverte par le présent rapport.